

Moudon, le 5 octobre 2023

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 3 octobre 2023
Présidence : Gzim Rama

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 42/23

Demande de cautionnement d'un montant de CHF 165'000.- et octroi d'une prolongation d'une durée de 30 (trente) ans du droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 1399 en faveur du Tennis Club Moudon

- vu le préavis de la Municipalité No 42/23 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. autorise la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Moudon, un prêt bancaire par un cautionnement d'un montant de CHF 165'000.- maximum, relatif au crédit d'investissement en faveur du Tennis Club Moudon,**
- 2. autorise la Municipalité à prolonger pour une durée de 30 ans (trente ans) le droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 1399 en faveur du Tennis Club Moudon.**

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2023.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président : 
La Secrétaire : 
Gzim Rama  **Nicole Wyler**